Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260622-2026_054-DE

Mairie
POULDREUZIC

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 16/06/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :
Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN, Marion LE GOFF, Nathalie CROUSIER, Marie-Pierre COSQUER
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, Jean DEULCEUX

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nathalie CROUSIER

****

Objet : Délibération n°2026-0054 – Subventions accordées aux Associations hors Pouldreuzic pour 2026

Madame Nelly VIVIEN, adjointe en charge des Finances, présente les propositions validées par la commission de finances qui a eu lieu le 8 juin 2026 et propose au conseil municipal de valider la liste suivante :

Associations hors de Pouldreuzic	Montant attribué
Am. Donneurs de sang du Pays Bigouden	50,00 €
Club d'athlétisme bigouden	15,00 €
Handball club du Cap Sizun	15,00 €
Handball HPB	300,00 €
Les Archers du Castel	60,00 €
SNSM Baie d'Audierne	300,00 €
Comité du Mondial Pupilles	100,00 €
Elevage et Passion	220,00 €
Association Escalade bigoudène	180,00 €
Maison familiale d'Elliant	15,00 €
Maison familiale de Pleyben	15,00 €
Association Prévention routière	200,00 €
Course Ladies Classic	800,00 €
TOTAL	**2 270,00 €**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260622-2026_054-DE

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité,** sauf pour la subvention à la Ladies Classic pour laquelle il y a une abstention (Mickael LE COZ)

- **VALIDE** l'ensemble des subventions proposées représentant un total de **2 270,00 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements et dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 22 juin 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Nathalie CROUSIER

MAIRIE DE POULDREUZIC
29710 (Finistère)
R.F.

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication